PLUI-HM

THONON

agglomération

COMMUNE DE ARMOY

ÉLABORATION

PLAN DE ZONAGE & PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM .

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER,
NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N* de planche : 2/2 SECTEUR : EST

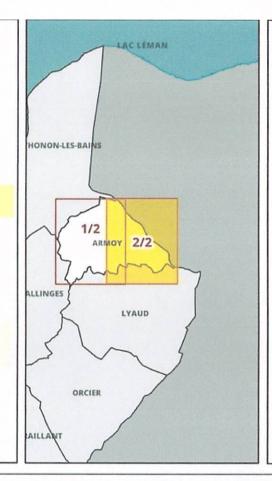
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009

Échelle: 1:3 000



c-pode



ZONAGE

Contours de zonage

(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral

Corridors écologiques

Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)

Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)

Jardins, parcs

Réservoirs de biodiversité boisés

Réservoirs de biodiversité littoraux

Réservoirs de biodiversité prairiaux

Réservoirs humides

w " Zones humides

Espaces de bon fonctionnement des zones humides

Boisement

Trame végétale

Haie

**** Haie

Arbre remarquable

Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Patrimoine bâti

Petit Patrimoine

. 1	Nº ER	LIBELLE Thonon-les-Bains	Bénéficiair
7		Parking permeable Thonon-les-Bains	Commune
8	0022	Cheminement doux 2m de largeur	Commune
9	11 *	Passage en apport volontaire	Commune
9	14	Passage en apport volontaire	Commune
9	7	Passage en apport volontaire	Commune
7	98	Amenagement d'un cheminement pieton entre la Mairie et la Rue des Granges. Largeur 2 m.	Commune
7	99	Amenagement d'un cheminement pieton le long de la Route du Boisde la Cour et jonction avec le Chemin Rural du Bois. Largeur 2 m.	Commune
8	01	Amenagement d'un cheminement pieton entre la Rue des Granges et l'Aveque du Stade. Largeur 2 m.	Commune
8	02	Amenagement d'un cheminement pieton entre la Route Departementale NA 26 et l'Emplacement Reserve NA° 4.	Commune

